



CDEN du mercredi 4 juillet 2018

M. Le Préfet, M. L'IA-DASEN,
Mmes et Mrs les membres du CDEN,

Il y a un an presque jour pour jour, l'Unsa Éducation vous demandait de prendre en compte plusieurs points qui lui semblent incontournables pour qu'un service public d'éducation fort sur le département de la Loire existe :

- **L'éducation doit rester une priorité de la Nation**
- **La reconnaissance de l'éducabilité de tous doit être un incontournable**
- **La refondation doit être poursuivie**
- **Les personnels de l'éducation doivent voir leur carrière et leur salaire faire l'objet de nouvelles avancées dans la continuité du protocole PPCR**
- **Une scolarisation pour toutes et tous est un droit, notamment pour les jeunes en situation de handicap et les élèves à besoins particuliers.**
- **Il faut redonner la priorité à l'école publique, laïque et gratuite.**
- **Le bien-être et la santé doivent être présents au centre de la politique éducative, tant pour les usagers que pour les personnels.**

Si certains points ont trouvé réponse, pas forcément comme souhaité cela dit, force est de constater que nous pourrions les reprendre et développer, argumenter encore et encore en ce sens.

- **Handicap à l'école et Élèves à besoins éducatifs particuliers** : Le handicap, l'inclusion scolaire ont besoin d'actes, pas uniquement de paroles. La formation des personnels de la communauté scolaire, la sécurisation des postes d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) en sont deux.

La prise en charge des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) et notamment de ceux souffrants de troubles importants du comportement et d'attitudes sociales inadaptées, réclame la possibilité d'adapter le temps scolaire très rapidement, en lien avec des structures dépendants de l'ARS (agence régionale de la santé). Pour cela faut-il encore que ces structures existent...

Toutes ces pistes nécessitent d'être rapidement creusées et l'école pourra enfin ne plus être le lieu à qui l'on demande tout sans être forcément épaulée pour ce faire.

- **La réorganisation territoriale des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale** : L'Unsa éducation tient à rappeler que l'existence d'un recteur de région n'implique en rien la fusion des académies et encore moins la disparition des rectorats. Le spectre pour certains personnels administratifs d'une mobilité forcée, la crainte d'un éloignement des services pour les personnels enseignants sont présents. Qu'advient-il de la carte des formations et de l'équité d'accès pour les lycéens si celle-ci est étendue à la grande région sans tenir compte des académies actuelles ? Autant de questions qui, pour l'Unsa Éducation, sont inutilement anxiogènes car laissées sans réponses claires.

- **Agenda social** : la mise en place fin mai pour les profs du 21ème siècle d'un agenda social est, pour l'Unsa Éducation, une bonne chose. Il faut maintenant que les discussions entamées ou prévues soient suivies des faits. C'est à cette seule condition que l'enseignant et par ricochet le système éducatif seront confortés en terme de gestion des personnels dans le rôle sociétal positif demandé à un tel service.

- **L'enseignement public urbain et rural, choc de deux mondes** : La Loire y est confrontée fortement. La politique ministérielle affichée avec CP et CE1 dédoublés à moyens constants en REP et REP+ n'arrange rien... Le maillage territorial des services publics d'éducation est une composante du bien vivre dans notre département. Avec une cartographie communale très mouchetée parfois et des zones urbaines qui rendent difficile très souvent la résolution de l'équation souhaitée actuellement par les services départementaux de l'éducation nationale : un territoire, un nombre de personnel enseignants.

Les particularités locales, l'éclatement géographique, les quartiers dos à dos, rendent impossible dans l'urgence certains projets souhaitant regrouper d'autorité les moyens mis à disposition des communes. Le temps est nécessaire pour permettre à tous les acteurs de comprendre, d'analyser, de proposer et de s'approprier de tels changements.

Pour conclure, même si les mesures de retrait ou de dotation en poste dans le 1er degré ont été assez satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que nombres de situations n'ont pas trouvé de solution satisfaisante pour la rentrée 2018 : Bois Monzil à Villars, Beaucueil à Riorges, maternelle Debussy à St Chamond, Maclas ... pour ne citer qu'elles.

Cette phase d'ajustement n'aura servi qu'à gérer « l'urgence » mais elle n'aura pas permis d'apporter des solutions concrètes aux équipes enseignantes inquiètes pour la rentrée 2018 : accueil des TPS, nombre d'élèves par classe en constante augmentation ...

De plus, les réseaux d'aide demandent encore à être renforcés tant en psychologues qu'en enseignants spécialisés.

De même dans le second degré, plusieurs établissements vivent des situations tendues avec des effectifs beaucoup trop importants par section pour pouvoir espérer prendre en compte la difficulté scolaire : le collège de Veauche ou encore de Panissières par exemple.

Si l'objectif affiché du ministère, de lutte contre le décrochage et la difficulté scolaire, veut devenir une réalité, il va falloir que les actes parlent et que le nombre d'élèves par classe de la maternelle au lycée baisse fortement. Il en va de la réussite de tous les élèves et des conditions de travail correctes pour les personnels.